

Président du Conseil ? — Bien perspicace qui pourrait le dire. M. Jules Simon sait-il lui-même quel rôle le cours des événements lui conseillera de prendre ? Telle est la question que tout le monde se pose. Profondément républicain et en même temps profondément conservateur. M. Jules Simon a déjà su donner un gage à chacune des deux politiques qu'il a mission de servir et de tromper. Henri Monnier vient de mourir; mais, bien assurément, M. Prud'homme n'est pas mort. Nous avons vu le Président du Conseil, à son début, casser en deux tronçons la majorité républicaine de la Chambre, à l'occasion du vote essentiel du budget; M. Gambetta, abandonné par ses troupes, battu: le cap des tempêtes des deux régimes provisoires, doublé. — Voilà pour la politique, dite conservatrice, le premier gage, le don de joyeux avènement. — Changeant d'allure avec la prestesse que Maître Jacques met à changer, dans l'Avare, sa casaque de cocher contre la veste blanche de cuisinier, M. Jules Simon a destitué huit députés réactionnaires et il laisse dire que ce n'est là qu'un commencement. Tout le monde devrait donc être content ici et là. Mais non, de part et d'autre, dans le camp conservateur non plus que dans le camp révolutionnaire, on n'est satisfait et surtout rassuré. Ah ça, qui trompe-t-on ici? Est-on près de se dire: M. Simon est de force à jouer tout le monde. Comme c'est justement pour cette raison qu'on s'est accordé à conseiller au maréchal de le prendre pour président du Conseil, qui donc aura le droit de se plaindre? personne peut-être, excepté le maréchal lui-même, à qui ses habiles conseillers habituels font descendre consciencieusement et constitutionnellement les degrés de cette échelle de concessions que leurs articles de 91 et de 92 ont fait descendre au malheureux Louis XVI.

Le jugement qui précède est publié dans le *Messenger de l'Orne* et vient de la plume de l'un de nos principaux amis dont vous avez pu apprécier, ici, dans diverses circonstances l'élovation la fermeté d'esprit et le talent du style. Notre ami, après avoir exposé la triste politique de nos ministres, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur, conclut comme suit :

« Il faut plaindre un pays où de tels spectacles se produisent et qui les supporte. Souhaitons que le dégoût lui en vienne promptement et que faisant entendre un cri d'indignation, il fasse rentrer dans l'obscurité, dont ils n'auraient jamais dû sortir, ce monde d'intrigants affamés. »

Nous marchons de plus en plus sous la domination des hommes du 4 Septembre et de la Commune réunis. On leur livre la magistrature, en attendant l'armée. J'appelle encore votre attention sur le petit mouvement judiciaire qui figure aujourd'hui à l'Officiel. Il est doublement significatif, d'abord par le déplacement du procureur général de Besançon, devenu impossible auprès de la Cour à laquelle il était attaché, ensuite par le choix de son remplaçant. M. Périer est un modeste avocat de Poitiers, que le 4 Septembre fit magistrat et qui, en 6 ans, aura ainsi franchi tous les degrés de l'échelle hiérarchique.

Lisez, dans la *Défense* d'hier soir, les curieux renseignements officiels sur M. Massau, le nouveau vice-président du Tribunal de la Seine, choisi par M. Méline.

Ce M. Massau, en compagnie de M. Duportal a fait sa révolution du 4 Septembre 1870 à Toulouse. Il se fit nommer procureur général par le gouvernement de la Défense nationale.

Au mois de mars 1871, M. Massau obtint de changer cette position précaire pour celle de juge au Tribunal de la Seine. C'est à Versailles, au moment où la Cour de Paris y installait provisoirement sa résidence pendant la Commune, que M. Massau prêta serment en sa nouvelle qualité.

Nous n'avons rien à ajouter pour montrer ce que signifie la promotion aujourd'hui accordée à M. Massau.

Le même journal nous avait fait connaître cette pièce de vers publiée par le *Tintamarre*, dans laquelle une jeune fille demande, comme récompense, à voir qu'il soit son évêque.

Voici une autre chanson très-applaudie dans les cafés concerts. On lit dans la *Défense* :

La chose est intitulée, à l'Abattoir ! refrain satirique; elle a été tolérée par l'administration, et chantée à l'El Dorado et à Ba-ta-clan :

Pour soutenir l'honneur de la France, Nos soldats partaient pleins d'espoir, Mais des laches vendus d'avance Les ont réduits au désespoir.

(Parlé) Quand on pense que c'est par la faute de pareils... misérables que la fleur de la jeunesse de tout un pays est allée... (Tristement) A l'Abattoir ! (bis)

Nos frères ont fait leur devoir : (Engagement) Mais je voudrais voir leurs chefs à l'Abattoir ! (bis)

Et plus loin :

Lorsque quelques tyrans te ruine Peuple ouvre l'œil; car ton devoir C'est de couper le mal dans sa racine Conduis moi ça sans l'écouter A l'Abattoir ! (bis)

Ca coup' les abus du pouvoir
Il faut savoir
Faire son devoir
A l'Abattoir ! (bis)

Nous épargnons à nos lecteurs les obscénités que contient cette chanson. On vous dit que les « artistes » qui interprètent ces ignobles refrains rappelés par le public, ajoutaient quelques couplets encore plus séditieux, et non soumis à la censure.

Nous nous demandons pourquoi la censure, qui a toléré les couplets que nous avons cités, aurait jeté le moindre veto sur le reste. Nous cherchons aussi ce que les auteurs ont pu imaginer de plus criminel.

Il est donc admis qu'en chansons et dans les cafés concerts sous l'administration actuelle, il est permis d'insulter nos généraux et de renouveler les appels d'assassinat, qui firent la fortune du *Mot d'ordre* de M. Rochefort au temps de la Commune.

Avez-vous remarqué que le *Journal officiel* n'a pas dit mot des cérémonies pour les prières publiques auxquelles, en vertu de la Constitution, ont assisté tous les grands corps de l'Etat ? A qui sert un *Journal officiel* s'il ne rend pas compte des cérémonies officielles ? Il y a là évidemment un parti pris.

Voilà où nous en sommes sous le gouvernement et l'épée du vainqueur de Malakoff, de Magenta, de la Commune et du 24 Mai !

L'optimisme persiste à la Bourse, au sujet des affaires d'Orient; on croit que tout finira par s'arranger et que la Russie n'attaquera pas. Les transactions sont toujours actives sur les obligations égyptiennes. C'est la première fois que le coupon est payé sans emprunt et avec de l'argent venu réellement d'Egypte.

DE SAINT-CHÉRON.

ETRANGER

Si quelques esprits étaient tentés de nous reprocher de juger trop défavorablement ce qui se passe depuis quelque temps aux Etats-Unis, nous n'aurions qu'à leur signaler l'article de M. David Field, un des avocats les plus importants et les plus considérés du barreau de New-York. Il vient de publier dans la revue américaine *l'Independance Review*, « La corruption qui règne parmi nos politiciens, dit dans cet article M. David Field, menace de détruire la République. L'administration des affaires publiques est mauvaise. Ses fonctionnaires sont en proie à un désordre moral des plus profonds. Les emplois sont trop nombreux; ils sont trop souvent donnés à des titulaires indignes, qui trompent fréquemment la confiance publique. La vénalité des législateurs locaux est un fait notoire. L'influence du gouvernement de Washington est aussi mise trop souvent au service d'intérêts particuliers. On gaspille la fortune publique; on fait des concessions extravagantes à des compagnies particulières; on favorise certains monopoles. Le pays est écrasé sous une dette publique énorme. Le papier-monnaie d'Etat est encore déprécié douze ans après la fin de la guerre civile. L'industrie est paralysée. La banqueroute semble être la dernière ressource des trois quarts de nos gens d'affaires. Notre marine marchande périclite. Il y a quinze ans les Etats-Unis marchaient à grands pas vers la suprématie maritime; aujourd'hui, ils sont menacés de perdre le second rang. Enfin, le peuple lui-même est profondément gangrené. Il n'en faut d'autre preuve que la condition de la presse, qui est la plus dépravée et la moins respectée du monde d'entier. » On voit quels fruits mers a portés la politique « républicaine » de l'autre côté de l'Atlantique.

Roubaix-Tourcoing ET LE NORD DE LA FRANCE

M. le Président du tribunal de Commerce de Roubaix vient de recevoir de M. le Ministre de l'Agriculture et du Commerce, une note reproduisant les principales dispositions de la loi votée par le congrès de la République.

Argentine le 14 août 1876, concernant les marques et les noms de fabrique et de commerce, avec prière de porter les dispositions de la loi votée, à la connaissance des industriels et des commerçants établis dans le ressort du tribunal de Commerce de Roubaix.

La note de M. le ministre est déposée au greffe du tribunal de Commerce de Roubaix, à la disposition des intéressés.

La première session de 1877 des conseils municipaux du département s'ouvrira du 4 au 11 février prochain et sera close le dixième jour après celui de son ouverture conformément aux prescriptions de la loi.

On vient de faire une découverte des plus curieuses dans le charmant village de Croix.

A l'abri des tumultes mondains, on y a trouvé, vivant, avec la douce tranquillité de la violette de Florian, un couple composé de Stéphanie Pivovier native d'Annapes et de son mari, un indigène des bords de la Sprée, fleuve berlinois. Tous deux nourrissent leur existence, au moyen d'un petit commerce, mais d'un commerce si drôle, si inusité, que c'est justement sa manière d'être, qui a fait découvrir l'intéressant couple.

Voici donc : L'époux de Stéphanie recevait au pays natal des sommes d'argent qui se composaient naturellement en monnaie nationale, c'est-à-dire en thalers.

Stéphanie prenait ces thalers, et, à la faveur des becs de gaz, se rendait dans différents magasins où elle les faisait passer pour des pièces de cinq francs.

Le thaler valant 3 fr. 75, le bénéfice net sur chaque pièce était donc de 1 fr. 25 cent.

Cette manière d'opérer, resta, sans doute, inaperçue pendant un certain temps, car, quoique d'un module inférieur, les thalers ont le son métallique et l'apparence de nos pièces de 5 francs; et puis, Stéphanie avait une façon toute spéciale de les présenter de côté qui facilitait l'illusion.

Mais, hier soir, un commerçant plus avisé que les autres, et frappé de l'exiguïté de la pièce qu'on lui offrait, découvrit la fraude, et n'eût rien de plus pressé, comme de raison, d'en informer la police.

Notre filou en cette fut immédiatement transféré au violon.

Une enquête ouverte aussitôt amena plusieurs dépositions, au bureau de police du 3^e arrondissement, de pièces analogues émises par la seule et même Stéphanie. Ce sont des pièces de monnaie allemande de différents règnes; des thalers prussiens et bavares. On en a, jusqu'ici, découvert près d'une douzaine.

Il sera, sans doute, indispensable de faire une perquisition domiciliaire dans le logis de ces époux qui se sont permis de donner, dans notre ville française, une valeur extrinsèque outrée aux thalers prussiens.

Quand on prend une position publique, il faut pour éviter tout inconvénient, n'avoir, dans son passé, aucune fredaine capable de peser sur l'opinion générale.

C'est à quoi n'a pas songé Louis D., un journaliste âgé de 27 ans, qui a pris la profession de mendiant comme étant plus compatible avec ses goûts nomades et sa propension à se mettre en vue. Mais Louis avait un arrêté d'expulsion sur la conscience, et en mendiant, il n'a pas tardé à être découvert par notre vigilante police.

Au violon en attendant un passeport pour le pays où il a reçu le jour.

Un accident est arrivé, à une voiture, près de la gare, hier, dans l'après-midi. Une roue de derrière du véhicule s'était détachée de l'essieu, à cause du brisement de la gonfle qui la retenait, la voiture a piqué fortement sur le côté, en imprimant une assez forte secousse aux personnes qu'elle contenait. Le cocher est tombé de son siège, sur le pavé ! mais, il ne s'est fait aucune contusion.

Les personnes dans la voiture étaient au nombre de trois; elles n'ont eu à souffrir que de la secousse, et ont pu prendre le train de Lille.

Le contrat de la ville de Tourcoing avec la compagnie Desclée frères et Cie pour l'éclairage au Gaz, va bientôt arriver à échéance. Après des pourparlers et des négociations avec la compagnie, pourparlers et négociations qui n'ont pas abouti, une commission, nommée par le Conseil municipal, propose la création et l'exploitation par la ville d'une usine à gaz. Ce projet a été vivement combattu par un grand industriel de Tourcoing qui a publié dans la *Gazette des Lettres* très-remarquables, réserves jusqu'à présent sans réponse. Voici ce qu'on lisait hier dans la feuille tournoise :

Le Conseil municipal de Tourcoing s'est occupé hier de la question du gaz. La séance commencée vers 8 heures ne s'est terminée que vers minuit. Elle a été toute entière occupée par la lecture du rapport de M. Hassebroeck, dont l'impression a été décidée, et la discussion remise au deuxième jour qui suivra celui de la distribution aux conseillers municipaux.

Nos lecteurs comprendront qu'il ne nous est pas possible de leur donner aujourd'hui tous les renseignements qui peuvent les intéresser, nous nous bornons à indiquer, que la consommation présumée du gaz à Tourcoing, d'après le rapport qui a été lu, s'élevait actuellement à 2,388,000 mètres cubes, et pourra atteindre 2,500,000 à 2,800,000, quand la ville exploitera.

Pour l'installation de l'usine municipale, il y a deux projets en présence: l'une place l'établissement à l'Epine, et évalue la dépense à 1,900,000 fr., l'autre près de l'établissement de MM. Leroux frères, à proximité du canal, et coûterait plus de 2,000,000 fr. Ce dernier a les préférences de la commission.

La troisième Chambre du Tribunal de Lille a rendu hier son jugement dans l'affaire en diffamation intentée au *Progrès du Nord* par M. de Valenciennes et l'Institut catholique. Les deux affaires ont été réunies. Le *Progrès* a été condamné à 1,000 francs d'amende, à l'insertion du jugement dans les six journaux de Lille, et quatre de Paris, au choix des demandeurs.

L'administration générale des postes s'est hâtée de faire droit aux réclamations qui lui étaient adressées sur la couleur uniforme des timbres de 2, 3 et 10 centimes.

Une nouvelle émission de timbres de 10 cent. vient d'avoir lieu; la couleur est bruns tirant sur la sépia.

C'est l'arrestation effectuée au Havre qui a donné le vrai Crochon. Le sieur Boubée, marchand colporteur, qui avait été mis en état d'arrestation, a été relâché ces jours derniers.

Il paraît que récemment un troisième individu avait été arrêté dans le Finistère, comme le complice d'Aubin. Sa photographie envoyée à la maison centrale de l'abbaye de Loos, où Crochon a été détenu plusieurs années, aurait été reconnue par plusieurs de ses anciens compagnons de détention.

Quant à Crochon, il a été amené, avant-hier, du Havre à Lille, où il a été écroué à la maison d'arrêt.

L'affaire intentée par la comtesse de Montijo à l'*Echo du Nord* est remise au 7 février.

Nous avons rapporté, il y a quelques semaines, la condamnation à mort pour voies de fait envers un supérieur d'un soldat nommé Boulanger, originaire du Nord, plusieurs fois condamné à des peines correctionnelles par les tribunaux de notre département.

La peine de mort a été commuée en vingt années de travaux forcés, et Boulanger a subi la dégradation dans la cour de l'Ecole militaire en présence de nombreux détachements de la garnison.

Les salons du Cercle catholique de la rue des Marais, à Lille, réunissaient, hier, dans la soirée, l'élite de la population lilloise et toute la jeunesse de l'Université.

Sa Grandeur, le cardinal-archevêque de Melines, avait daigné saluer, à son arrivée, les catholiques de Lille et leur adresser quelques paroles de sympathique encouragement, à la veille d'un grand jour pour eux et pour la cité tout entière.

Cette fraternelle réunion a été pour ceux qui eurent le bonheur d'y assister, un avant-goût de la première séance de rentrée de l'Université catholique; aussi tous les cours se sont-ils, émus lorsque le prince de l'Eglise leur a montré en quelques paroles éloquents les grands signes de notre temps, tous de nature à les consoler et à les réjouir; l'unité de l'épiscopat autour de Pie IX, son chef et son modèle; l'élan des catholiques du monde entier, toujours prêts à soutenir, par l'œuvre magnifique du denier de Saint-Pierre, cette grande cause aujourd'hui abandonnée par les gouvernements qui autrefois se faisaient un honneur de la soutenir. A côté de cela la restauration des temples de la foi, de la science et de la charité sortant de leurs ruines après avoir été bouleversés par la révolution; enfin et pardessus toute cette haine acharnée et satanique des ennemis de l'Eglise contre toutes ces grandes choses, mais qui se montre partout souverainement impuissante. Tel est le résumé bien imparfait des magnifiques pensées que l'éminent cardinal a exposées à ses auditeurs.

Le R. P. Jenner, avec cette éloquence de cœur et cette parole spirituelle dont il connaît si bien le secret, a prié Sa Grandeur de bénir le Cercle catholique et la remerciée au nom de tous de l'honneur qu'elle lui avait fait, en lui procurant ainsi quelques moments de saint enthousiasme qui compteront parmi ses meilleurs souvenirs. (Vraie France).

Le *Progrès* donne de nouveaux détails sur la tentative d'infanticide commise samedi dernier rue des Sahuteaux, à Lille.

Vers sept heures du soir, une petite fille de 11 ans, Constance Serrurier, vit sortir de la porte de derrière du débitant de tabac situé à l'angle de la rue des Sahuteaux, une femme qui s'enfuit précipitamment dans la direction de Moulins-Lille. Au même instant, elle entendit des cris d'enfant qui semblaient provenir de la fosse d'aisance de cette maison. Elle en prévint aussitôt un voisin, le sieur Marquis, et celui-ci jeta l'alarme dans le quartier. On alluma une lumière et l'on vit, dans la fosse d'aisance, un jeune enfant envasé jusqu'au cou et qu'il était impossible de retirer par l'orifice.

Il y eut là un moment d'anxiété terrible, mais heureusement, un courageux citoyen, le sieur Désiré Moreau, âgé de 55 ans, marchand de poissons, survint, fit maintenir, à l'aide d'une barre de fer, l'enfant à la surface, puis, n'écoulant que son dévouement, descendit dans la fosse par un aque-luc distant de trois mètres, et put retirer la victime avant que l'asphyxie fût complète. — Un médecin appelé à la

hâte donna les premiers soins à l'enfant qui fut transporté d'office à l'hôpital St-Sauveur. — C'est une petite fille qui paraît être âgée d'environ quinze jours.

L'enquête ouverte sur ce crime affreux, qui a jeté l'émoi dans le quartier, se poursuit activement. On présume que la marâtre qui en est l'auteur habite la banlieue de Lille. La police prie instantamment les personnes qui pourraient lui donner des renseignements de les lui adresser au plus tôt.

Les actionnaires des mines de Liévin se sont réunis à Douai, à l'effet d'entendre le compte-rendu de l'exercice dernier, c'est-à-dire celui ouvert le 1^{er} juillet 1875 et clôturé le 30 juin 1876.

Voici sommairement ce qui a été exposé :

L'extraction a été, pendant l'exercice de 178,000 tonnes, soit un peu plus de 2 millions d'hectolitres avec deux fosses.

Le prix de revient a été de fr. 1,39 l'hectolitres et celui de vente de fr. 1,78.

Les bénéfices se sont élevés à 530,000 fr., sur lesquels 37,500 fr. vont être distribués aux actionnaires à raison de 125 fr. par action.

Un nouvel emprunt de 500,000 fr. obligations rapportant 6 p. c. d'intérêt, a été décidé, ce qui porte la dette obligatoire à 3 millions.

Le prix de revient du charbon a été, comparativement à l'exercice précédent augmenté de fr. 0,13 à l'hectolitre.

Il a été décidé pour l'avenir que les transferts pourraient se faire par des actes sous seing privés ou par des procurations en brevet, et que l'ancien notaire de la Société restait désigné pour recevoir les mutations. C'est le contraire qui a lieu pour les autres sociétés, car les opérations de transfert se font au siège social, et non pas dans une étude de notaire spécialement désignée par l'administration de la Société.

Marché aux grains de Lille du 10 janvier 1877 :

Blé blanc, 1,770 hectolitres, vendus au prix moyen de 24 fr. 10, cours précédent, 24 fr. 80.

Blé roux, 102 hectolitres, vendus au prix moyen de 22 fr. 74, cours précédent, 21 fr. 56.

Baisse, 0,12 à l'hectolitre.

Farine, les 100 kilog., 41,50.

TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE LILLE
Edouard Fouque, tisserand à Roubaix, avait fessé les Ross, et s'il n'eut pas la fève au moins il eut un grain. S'étant, en effet, présenté chez le sieur Lhusier cordonnier, il se vit refuser à boire. Cet affront l'exaspéra au point qu'il se mit à briser les carreaux de vitre. La police étant intervenue, ne fut pas mieux traitée que les vitres.

Bref, Fouque convaincu d'ivresse, de bris de clôture et de rébellion, est condamné en quarante jours de prison et 21 fr. d'amende.

Un grand concert vocal et instrumental sera offert par la Grande Harmonie de Roubaix, à ses membres honoraires, le lundi 22 janvier 1877, à 7 heures précises du soir, dans les salons de l'Hôtel-de-Ville, avec le concours de :

M. le Eleonore Delannoy, cantatrice; MM. Dieu, première basse du grand théâtre de Lille; Douchet, ténor du grand théâtre de Lille; Quesnay, alto solo du grand théâtre de Lille; Gaubert, clarinette solo du grand théâtre de Lille; et de l'Orchestre Symphonique des concerts du Jardin Vauban, sous la direction de M. Emile Colin.

Programme. — Première partie. — 1. Orchestre Vauban, Marche de la Reine de Saba, Gounod. — 2. M. Dieu, Air de Don Carlos, Verdi. — 3. Orchestre Vauban, Andante de la 4^e Symphonie (La Surprise), Haydn. — 4. Mlle Delannoy, Air du Barber de Séville, Rossini. — 5. Orchestre Vauban, Ouverture du Jeune Henri, Méhul. — 6. M. Douchet, Une droie de Soirée, scène humoristique, paroles de Berthel, musique de Godé.

Deuxième partie. — 1. Orchestre Vauban, Marche Triomphale, Victor Delannoy. — 2. Mlle Delannoy, Air des Noces de Jeannette, Y. Massé. — 3. MM. Quesnay et Gaubert, Duo pour flûte et clarinette, ***. — 4. M. Dieu, Air des Vêpres Siciliennes, Verdi. — 5. Orchestre Vauban, La Revue Musicale, E. Colin. — 6. Mlle Delannoy et M. Dieu, Duo de la Fille du Régiment, Donizetti. — 7. M. Douchet, Les Générations, scène comique, paroles de L. Gabilaud, musique de Guyon.

Le piano sera tenu par M. Victor Delannoy.

N.-B. Ce concert est expressément réservé aux membres honoraires qui auront seuls le droit d'y assister.

Les personnes qui désireraient souscrire un engagement trouveront des listes au contrôle; les conditions sont de DIX francs par un pour une personne seule, et de VINGT francs pour une famille entière habitant sous le même toit la durée de l'engagement est de six années.

CONVOIS FUNÉBRES ET OBITS
Les amis et connaissances de la famille FOULON-VANDENDRIESSCHIE, qui, par obit, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Dame JULIE VANDENDRIESSCHIE, décédée à Roubaix, le 16 janvier 1877, à l'âge de 40 ans, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et d'assister au convoi et service solennel qui auront lieu le vendredi 19 janvier 1877, à 8 heures, en l'Eglise Notre-Dame, à Roubaix. — L'inhumation à la maison mortuaire, à l'Hôtel-Dieu, rue Blanchemaille, à Roubaix.

Et, n'est-ce pas en effet pour nous presser de remplir le double service de l'Eglise de Dieu et de la patrie terrestre, que la Providence nous a permis dans les cinq années d'existence que compte notre Œuvre, de susciter en France, près de 300 Comités unis à autant de Cercles où le peuple pratique, à l'exemple de ceux qui lui donnent asile et appui, les coutumes religieuses des ancêtres.

C'est aux hommes de bonne volonté que nous nous adressons, parce qu'ils cherchent la paix qui peut seule leur donner le règne social de Jésus-Christ.

Prêts à tous les sacrifices, et les yeux tournés vers le Ciel, au milieu des épreuves, nous marchons contre les adversaires qui menacent notre pays, en abordant l'étendard de la Croix.

Les violences révolutionnaires déchaînées contre notre Œuvre la désignent comme un poste d'honneur, et, pour la défendre, nous appelons à notre aide les hommes de bonne volonté.

Pour le Comité de l'Œuvre :
Comité ALBERT DE MUN,
LA TOUR DU PIN-CHAMBLAY, F. DE PARSEVAL,
CIE DE MUN, VUE F. DE ROQUEFUELL.

Ceux qui voudraient coopérer à l'Œuvre des Cercles ou en faire partie, peuvent s'adresser par lettre à M. le président du Comité, Grand'Rue, 126.

Un grave incident s'est produit mardi soir, dans une fabrique de potasse, qui se trouve sur le territoire d'Auby, (près Douai).

On rapporte qu'un éboulement aurait eu lieu; qu'une explosion de chaudière en aurait été la suite, et qu'il y aurait certain nombre de blessés.

Nous compléterons ou nous rectifierons, s'il y a lieu, ces premiers détails dans le prochain numéro.

Avec les pluies qui nous arrivent depuis une semaine, dit l'*Echo de la Lys*, il n'est pas besoin de dire que la vallée de la Lys a été inondée depuis Marnet jusqu'à Airo.

En amont du pont de Glomenghem, la rivière a crevé sur presque tout le parcours; la Lys et la petite Lys ont débordé à Moullin-Comte.

Pendant les journées de mardi et de mercredi, l'eau passait en trois places, sur la chaussée du chemin de détour. Vendredi matin, l'eau s'est un peu retirée.

Nous remarquons encore cette fois que les vallées de la Laccquette, de la Tacque et de l'Echem n'ont pas eu la moindre inondation. Les rivières ont été curées et il n'y a pas de débordement; le Mardock ne l'a pas été et le bas du hameau de Saint-Quentin est entièrement sous l'eau.

Nous avons dit, il y a quelques jours, qu'Élise Hannequart, d'Obies, détenue dans la prison d'Arras, et accusée d'avoir pris part à l'agression de Bermeries, avait fait des aveux. Elle aurait dénoncé son complice. On vient, en effet, de saisir au domicile du nommé L. Levent, d'Obies, comme pièces de conviction, des blouses, un pantalon de drap sur lequel on remarque des tâches de sang, un marteau et d'autres objets appartenant à ce marteau.

Joseph Beauvais, âgé de 50 ans, journalier à Mascariès, marié, père de cinq enfants, a été retiré du canal hier, sur le territoire de Marcoing. Il était allé dimanche soir, à Marcoing, et s'en retourna vers une heure du matin, à Mascariès. On pense qu'il aura glissé en passant près du canal.

Hier matin, vers six heures, le feu s'est déclaré dans une grange appartenant au sieur Nicolas Wasson, à Gagnonville; l'incendie s'est communiqué à une autre grange appartenant à M. Soyez-Desseaux. Ces deux bâtiments ont été la proie des flammes; on n'a pu encore évaluer la valeur des pertes. La cause de ce sinistre est inconnue.

Un grand concert vocal et instrumental sera offert par la Grande Harmonie de Roubaix, à ses membres honoraires, le lundi 22 janvier 1877, à 7 heures précises du soir, dans les salons de l'Hôtel-de-Ville, avec le concours de :

M. le Eleonore Delannoy, cantatrice; MM. Dieu, première basse du grand théâtre de Lille; Douchet, ténor du grand théâtre de Lille; Quesnay, alto solo du grand théâtre de Lille; Gaubert, clarinette solo du grand théâtre de Lille; et de l'Orchestre Symphonique des concerts du Jardin Vauban, sous la direction de M. Emile Colin.

Programme. — Première partie. — 1. Orchestre Vauban, Marche de la Reine de Saba, Gounod. — 2. M. Dieu, Air de Don Carlos, Verdi. — 3. Orchestre Vauban, Andante de la 4^e Symphonie (La Surprise), Haydn. — 4. Mlle Delannoy, Air du Barber de Séville, Rossini. — 5. Orchestre Vauban, Ouverture du Jeune Henri, Méhul. — 6. M. Douchet, Une droie de Soirée, scène humoristique, paroles de Berthel, musique de Godé.

Deuxième partie. — 1. Orchestre Vauban, Marche Triomphale, Victor Delannoy. — 2. Mlle Delannoy, Air des Noces de Jeannette, Y. Massé. — 3. MM. Quesnay et Gaubert, Duo pour flûte et clarinette, ***. — 4. M. Dieu, Air des Vêpres Siciliennes, Verdi. — 5. Orchestre Vauban, La Revue Musicale, E. Colin. — 6. Mlle Delannoy et M. Dieu, Duo de la Fille du Régiment, Donizetti. — 7. M. Douchet, Les Générations, scène comique, paroles de L. Gabilaud, musique de Guyon.

Le piano sera tenu par M. Victor Delannoy.

N.-B. Ce concert est expressément réservé aux membres honoraires qui auront seuls le droit d'y assister.

Les personnes qui désireraient souscrire un engagement trouveront des listes au contrôle; les conditions sont de DIX francs par un pour une personne seule, et de VINGT francs pour une famille entière habitant sous le même toit la durée de l'engagement est de six années.

CONVOIS FUNÉBRES ET OBITS
Les amis et connaissances de la famille FOULON-VANDENDRIESSCHIE, qui, par obit, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Dame JULIE VANDENDRIESSCHIE, décédée à Roubaix, le 16 janvier 1877, à l'âge de 40 ans, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et d'assister au convoi et service solennel qui auront lieu le vendredi 19 janvier 1877, à 8 heures, en l'Eglise Notre-Dame, à Roubaix. — L'inhumation à la maison mortuaire, à l'Hôtel-Dieu, rue Blanchemaille, à Roubaix.

Un grand concert vocal et instrumental sera offert par la Grande Harmonie de Roubaix, à ses membres honoraires, le lundi 22 janvier 1877, à 7 heures précises du soir, dans les salons de l'Hôtel-de-Ville, avec le concours de :

M. le Eleonore Delannoy, cantatrice; MM. Dieu, première basse du grand théâtre de Lille; Douchet, ténor du grand théâtre de Lille; Quesnay, alto solo du grand théâtre de Lille; Gaubert, clarinette solo du grand théâtre de Lille; et de l'Orchestre Symphonique des concerts du Jardin Vauban, sous la direction de M. Emile Colin.

Programme. — Première partie. — 1. Orchestre Vauban, Marche de la Reine de Saba, Gounod. — 2. M. Dieu, Air de Don Carlos, Verdi. — 3. Orchestre Vauban, Andante de la 4^e Symphonie (La Surprise), Haydn. — 4. Mlle Delannoy, Air du Barber de Séville, Rossini. — 5. Orchestre Vauban, Ouverture du Jeune Henri, Méhul. — 6. M. Douchet, Une droie de Soirée, scène humoristique, paroles de Berthel, musique de Godé.

Deuxième partie. — 1. Orchestre Vauban, Marche Triomphale, Victor Delannoy. — 2. Mlle Delannoy, Air des Noces de Jeannette, Y. Massé. — 3. MM. Quesnay et Gaubert, Duo pour flûte et clarinette, ***. — 4. M. Dieu, Air des Vêpres Siciliennes, Verdi. — 5. Orchestre Vauban, La Revue Musicale, E. Colin. — 6. Mlle Delannoy et M. Dieu, Duo de la Fille du Régiment, Donizetti. — 7. M. Douchet, Les Générations, scène comique, paroles de L. Gabilaud, musique de Guyon.

Le piano sera tenu par M. Victor Delannoy.

N.-B. Ce concert est expressément réservé aux membres honoraires qui auront seuls le droit d'y assister.

Les personnes qui désireraient souscrire un engagement trouveront des listes au contrôle; les conditions sont de DIX francs par un pour une personne seule, et de VINGT francs pour une famille entière habitant sous le même toit la durée de l'engagement est de six années.

CONVOIS FUNÉBRES ET OBITS
Les amis et connaissances de la famille FOULON-VANDENDRIESSCHIE, qui, par obit, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Dame JULIE VANDENDRIESSCHIE, décédée à Roubaix, le 16 janvier 1877, à l'âge de 40 ans, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et d'assister au convoi et service solennel qui auront lieu le vendredi 19 janvier 1877, à 8 heures, en l'Eglise Notre-Dame, à Roubaix. — L'inhumation à la maison mortuaire, à l'Hôtel-Dieu, rue Blanchemaille, à Roubaix.

CONVOIS FUNÉBRES ET OBITS
Les amis et connaissances de la famille FOULON-VANDENDRIESSCHIE, qui, par obit, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Dame JULIE VANDENDRIESSCHIE, décédée à Roubaix, le 16 janvier 1877, à l'âge de 40 ans, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et d'assister au convoi et service solennel qui auront lieu le vendredi 19 janvier 1877, à 8 heures, en l'Eglise Notre-Dame, à Roubaix. — L'inhumation à la maison mortuaire, à l'Hôtel-Dieu, rue Blanchemaille, à Roubaix.